CDD impayés indemnités et primes

Par **Aydin**, le **03/09/2012** à **21:32**

Avis à tous les forumers "travaillistes"! (et ceux qui le sont moins)

Bonjour

J'ai travaillé aux mois de juillet et août dans une plate-forme téléphonique (vente).
Mon 1er contrat commencé le 5 juillet s'est achevé le 3 août.
Mon 1er salaire couvre la période du 5 au 31 juillet (31h/semaine, paiement le 31 de chaque mois).
J'ai a priori été payé normalement (salaire + indemnités congés payés)

Ils ont "reconduit" mon contrat du 6 août au 17 août à 28h semaines par un avenant au premier. Ce qui m'est donc dû au mois d'août: les 3 premiers jours d'août au titre de mon précédent contrat (soit 17h) ainsi que les deux semaines de 28h (56h) soit en tout 73h.
Si on se base sur le SMIC horaire, 73h reviennent à un total d'environ 550 euros nets auxquels on peut ajouter, a priori, les indemnités de congé payé et la prime de fin de contrat (que je n'ai pas touchée au titre du mois de juillet). Je pense qu'on devrait arriver aux alentours de 700 euros ou plus.

Or, le 31 aout, j'apprend qu'on m'a payé 307 euros. Je suis actuellement au Canada pour 1 an d'études et j'avais mandaté quelqu'un pour chercher mon chèque.

Ai-je fait des erreurs dans mes estimations selon vous? Que pensez-vous de ma situation et de ses éventuelles suites si on part sur un terrain contentieux.
Je n'aurai jamais le temps de m'occuper de cette affaire de là où je suis et j'espère qu'elle pourra être réglée rapidement. Je serais heureux de recevoir vos avis et vos conseils.

Merci d'avance

Par **Camille**, le **04/09/2012** à **08:36**

Bonjour,
[citation]Je serais heureux de recevoir vos avis et vos conseils.[/citation]
Je dirais que tant que vous n'avez pas vos deux fiches de paye sous les yeux pour pouvoir les comparer et voir où ça coince dans la deuxième et tant que, sur cette base, vous n'avez pas demandé des éclaircissements à votre employeur et qu'il ne vous a pas répondu, inutile de vous lancer sur un "terrain contentieux"...

[citation]Si on se base sur...
un total d'environ...
on peut ajouter, a priori...
Je pense qu'on devrait...
aux alentours de...
ou plus.[/citation]
sur des seuls calculs purement "hypothétiques"...

[citation]Je n'aurai jamais le temps de m'occuper de cette affaire de là où je suis[/citation]
Dans ce cas, je ne vois pas trop comment...
[citation] j'espère qu'elle pourra être réglée rapidement[/citation]
[smile25]

Par **Aydin**, le **06/09/2012** à **17:32**

On m'a lu la fiche de paie, erreur de leur part en fin de compte, confirmée par eux par tel.

Mon sup' me dit qu'il fera ce qu'il peut pour régler le problème. Il est pas pressé en tout cas.

No stress : D

Merci Camille

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés